

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)**  
Le mercredi 8 novembre à 18h30  
Salon du personnel, École de la Petite-Ourse

**Procès-verbal**

**1. Début de la rencontre (Fiche #3)**

**1.1. Accueil et mot de bienvenue**

Monsieur Anthony Sheehan accueille les membres. Il ouvre la rencontre à 18h32. Le quorum est constaté. Il remercie les membres de l'avoir nommé président. Il précise l'importance d'avoir une posture d'ouverture lors des rencontres. Il n'y a pas de mauvaise question. Madame Lison Montambeault énonce le bel esprit d'équipe qui existe au sein du comité.

**1.2. Questions du public**

Monsieur Anthony Sheehan exprime que l'adresse courriel de l'École fonctionne. Il a reçu une communication offrant des services de campagnes de financement.

**1.3. Prise des présences et vérification du quorum**

Présences :

Anthony Sheehan (parent)  
Anna Kane (parent)  
Danyelle Lévesque (parent)  
Émilie Godbout (parent)  
Annie Bélizaire (parent)  
Lison Montambeault (direction)  
Kim Anne De Champlain (direction adjointe)  
Julie Charland (membre du personnel)  
Marie-Josée Allard (membre du personnel)  
Nancy Rainville (membre du personnel)  
Fanie Laliberté (membre du personnel)  
Andréa d'Alcantra Perreault (membre du personnel)

Absences :

**1.4. Adoption de l'ordre du jour de la présente rencontre**

Sur proposition de Danyelle Lévesque, il est résolu d'adopter l'ordre du jour. Appuyé par Fanie Laliberté.

**CE23-24-12**

**1.5. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2023**

Après consultation, sur proposition de Nancy Rainville, appuyé par Danyelle Lévesque, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 octobre dernier.

**CE-23-24-13**

## 2. Décisions du CÉ (Fiche #4, [Pouvoirs d'un CÉ](#))

### 2.1. **Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation (fiche #6)**

Lison Montambeault présente le document déposé en pièce jointe. Ce dernier se voit une révision complète qui inclut la dénonciation de la violence à caractère sexuel, désormais obligatoire. Elle reçoit les questions et les commentaires des membres.

Sur proposition de Fanie Laliberté, appuyé par Danyelle Lévesque, il est résolu d'adopter le plan de lutte déposé et ce, à l'unanimité.

**CE23-24-14**

### 2.2. **Adoption de campagne de financement**

Lison Montambeault présente une offre de vente de chandails à l'effigie de l'école. Les profits générés serviront à soutenir les activités des finissants.

Sur proposition de Mme Anna Kane et appuyé par Émilie Godbout, il est résolu d'adopter la vente de vêtements et ce, à l'unanimité.

**CE23-24-15**

### 2.3. **Adoption de la programmation extrascolaire : utilisation des locaux**

Lison Montambeault nomme qui sont les personnes ou organismes qui louent des locaux de l'École pour l'année scolaire 2023-2024.

Sur proposition de Danyelle Lévesque, appuyé par Marie-Josée Allard, il est résolu d'adopter l'utilisation des locaux et ce, à l'unanimité.

**CE23-24-16**

### 2.4. **Adoption : Directive ministérielle : utilisation des cellulaires et appareils intelligents**

Lison Montambeault présente la nouvelle directive du ministère. Celle-ci doit être adoptée par toutes les écoles québécoises d'ici le 31 décembre 2023. Par ricochet, le code de vie devra être amendé lors de la mise à jour annuelle.

CONSIDÉRANT QUE la Directive vise à interdire l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Sur proposition de Andréa D'Alcantra Perreaut et appuyé par Annie Bélizaire, il est résolu, et ce à l'unanimité :

- que le conseil d'établissement définisse, sur proposition de la direction de l'école et avec la participation des membres du personnel de l'école, les modalités d'application de ladite directive, et ce, d'ici le 31 décembre 2023;
- que la direction de l'école prenne les moyens nécessaires afin de communiquer ces modalités aux élèves et à leurs parents;
- que la direction de l'école transmette une copie de cette résolution au Service du secrétariat général du centre de services scolaire dès son adoption.

**CE23-23-17**

## **2.5 Approbation : activité à l'extérieur du cadre de l'école**

Lison Montambeault explique que le conseil d'établissement doit approuver les activités organisées par l'école qui débordent de ces trois critères : de l'horaire régulier, de la gratuité et du terrain de l'école. Considérant qu'Andréa D'Alcantra Perreault, enseignante en éducation physique, organise régulièrement des activités physiques dans le boisé attenant à la cour d'école, sur proposition de Fanie Laliberté et appuyé de Emilie Godbout, il est résolu que les cours d'éducation physique en plein air puissent se faire à l'extérieur du territoire de l'École, c'est à dire dans le boisé ou à moins de 1,6 km de l'École et ce, à l'unanimité.

### **CE23-24-18**

## **2.6 Approbation : Subvention MEQ : Projet de la cour d'École**

Lison Montambeault présente un état de situation concernant l'aménagement de la cour d'école. Elle rappelle que la demande de subvention a été refusée l'an dernier. La présente est pour accepter que l'École fasse une autre demande de subvention. Échanges sur la situation et précisions apportées dans ce dossier. On demande une mise à jour sur le site web de l'école afin d'offrir aux parents un état de situation.

Sur proposition de Nancy Rainville, appuyé par Danyelle Lévesque, il est résolu d'autoriser la direction à faire une autre demande de subvention pour l'aménagement de la cour à sa phase 3 (installation d'un parcours psychomoteur) et que le fond à destination spéciale de l'école serve à combler le financement.

### **CE23-24-19**

## **3. Information, discussion et suivis des comités**

### **3.1. Correspondances**

Une lettre de remerciement a été transmise à Art-Coa construction pour la gratuité des travaux réalisés à la clôture de la petite cour. Travaux extrêmement appréciés par le personnel.

### **3.2. Suivi au procès-verbal de la réunion d'octobre**

Aucun suivi

### **3.3 Mise-à-jour de l'établissement**

#### **3.7.1 Direction**

Belle équipe. Enjeux dans les remplacements particulièrement à l'administration (5 secrétaires en 3 mois) et au service de garde (plusieurs congés en invalidité CNESST). On anticipe la grève. Un boulot a été réalisé pour élaborer les normes et modalités en matière d'évaluation au préscolaire.

#### **3.7.2 Enseignants**

Fin de l'étape : préparation de la diffusion des bulletins. Rencontres fréquentes pour la grève annoncée. Belles activités organisées à l'Halloween.

#### **3.7.3 Service de garde**

Marie-Josée Allard s'acclimate à son nouveau travail. Les enjeux sont clairement en matière de remplacement du personnel.

### **3.7.4 OPP**

Une fête d'Halloween a été organisée par des parents vendredi le 27 octobre, en soirée, au gym de l'École. Succès phénoménal. On a manqué de collations ! À refaire sans contredit !

### **3.7.5 Représentante du comité de parents et comité CSSEHDA**

Il n'y a pas eu de rencontre pour le comité de parents. On se questionne si nous avons un représentant au comité CSSEHDA. Lison Montambeault vérifie auprès du CSSPO, car elle n'a pas eu de nouvelle. Mme Anna Kane se dit intéressée au besoin.

## **4. Varia**

### **4.1. Formation obligatoire**

Le président réitère l'importance de compléter la formation et de l'aviser lorsque c'est fait. Il faut envoyer un formulaire au CSSPO lorsque tous ont complété. En guise de rappel, seuls les nouveaux membres doivent le faire.

## **5. Prochaine rencontre**

Le mercredi 6 décembre à 18h30 (annulé si grève)

## **6. Levée de la séance**

Danyelle Lévesque propose la levée à 20h30.

**CE23-24-20**